Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260429-D_2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt - six le mercredi 29 avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 15 avril 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Laurine KERANGUYADER

D.2026-42 – SACPA – renouvellement du contrat de prestation de services fourrières animale

Le contrat de prestations de services fourrières animale arrive à échéance le 30 juin prochain.

La proposition de contrat à compter de 2026 est la suivante :

- Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Gestion de la fourrière animale
- Celui-ci ne comprend pas la gestion des chats errants

Ce contrat est conclu pour une période d'un an et reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le prix est de 1114.53€ HT et est calculé ainsi : Population légale -> 1149 x forfait annuel 0.97€ HT/habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention proposée
AUTORISE Mme La Maire à signer la convention

La secrétaire de séance,
Laurine KERANGUYADER

Le 30 avril 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr